

<https://47.snuipp.fr/Elections-professionnelles-kesako-6950>



Élections pro 2022

Élections professionnelles : kesako ?

- SNUipp 47 - Élections professionnelles - Élections professionnelles 2022 -

Date de mise en ligne : jeudi 8 septembre 2022

Dernière mise à jour : 8 septembre 2022

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Accéder à votre espace électeur :

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/>

Soutenir la liste du SNUipp-FSU 47 :

[Signer l'appel à voter](#)

Une question, une difficulté ?

Contactez-nous, ou adressez-vous à notre plateforme nationale :

0800 900 120 ; [elections2022 chez snuipp.fr](#) ; <https://elections.snuipp.fr/>

Sommaire

- [Commissions administratives paritaires](#)
- [Comités Sociaux d'Administration \(...\)](#)
- [Le rôle des différentes instances](#)
- [Qui vote à quoi ?](#)

Organisées du 1er au 8 décembre prochain, les élections professionnelles permettront à la profession de désigner ses représentants qui siégeront dans les instances paritaires.

Commissions administratives paritaires CAP Départementale, CAP Académique, CAP Nationale

En CAP vos délégué-es du personnel interviennent sur les recours qui concernent votre carrière :

- Mouvement, mutations interdépartementales, affectation à l'étranger ou en COM,
- Promotions accélérées, accès à la hors-classe, accès à la classe exceptionnelle
- Demandes de temps partiels, de disponibilités,
- Demande de congés de formation,
- Démissions, ruptures conventionnelles, discipline...

Pour les collègues intégré-es dans le corps des PSY-EN, c'est une commission paritaire académique (CAPA) qui gère leurs recours.

Les délégué-es du personnels du SNUipp-FSU par leurs informations dans les journaux, les sites départementaux ou nationaux vous informent, vous conseillent, interviennent avec vous pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes.

Elles ou ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.

Au plan national, 44,33% des enseignants des écoles ont voté SNUipp-FSU en 2018.

Pour le Lot-&-Garonne, c'est 52,26% des voix qui se sont portées sur la liste présentée par le SNUipp-FSU 47.

Ainsi, dans notre département, le SNUipp-FSU dispose de 4 élu-es sur 7 en CAPD, et la FSU de 5 élu-es sur 10 en CTSD.



Comités Sociaux d'Administration CSA Academique, CSA Ministeriel

Les Comités Sociaux d'Administration (CSA) traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- hygiène, sécurité, conditions de travail,
- les règles statutaires (recrutement, grille indiciaire, avancement...)
- formation, développement des compétences et qualification professionnelle...

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances : comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHS-CT), conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), commission de réforme, conseil supérieur de l'éducation (CSE), conseil supérieur de la fonction publique (CSFP)...

Le SNUipp-FSU sera présent sur les listes de la FSU avec les enseignant-es du second degré, les personnels administratifs, les personnels de santé, d'inspection, de direction d'établissement du second degré, d'assistants sociaux de l'éducation nationale...

Le rôle des différentes instances

Diaporama manuel :



Le rôle des différentes instances

La CAPD

→ Commission Administrative Paritaire Départementale

Ses missions

- RDV de carrière et temps partiels : étude des recours individuels
- Recrutement : refus de titularisation, licenciement, personnels en situation de handicap
- Formation : refus de formation ou d'utilisation du compte personnel de formation
- Questions disciplinaires

Qui vote ? Les professeur-es des écoles, les instituteurs-trices et les PsyEN détaché-es



LE CSA-M

→ Comité Social d'Administration Ministériel

Ses missions



Ce vote détermine le poids de chaque syndicat

- La répartition des moyens
- Le plan d'action égalité professionnelle
- Le fonctionnement et l'organisation du service
- Les textes réglementaires concernant les personnels
- Les Lignes Directrices de Gestion (mobilité et avancement)
- La protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agent-es dans leur travail

Qui vote ? Tous les personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale



LE CSA-A

→ Comité Social d'Administration Académique

Ses missions

- la déclinaison académique des règles de mobilité et de promotion
- la répartition des postes entre les départements
- le recrutement sur la liste complémentaire
- le plan de formation académique
- les questions relatives aux AESH
- le plan académique égalité professionnelle femmes / hommes

Qui vote ? Tous les personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale exerçant dans l'académie



LA CCP

→ Commission Consultative Paritaire

Ses missions

- Étude des recours sur l'évaluation individuelle
- Licenciement
- Situation des personnels en situation de handicap
- Questions disciplinaires

Qui vote ? Les AESH, les AED, les enseignant-es contractuel-les



AUTRES VOTES

CCSA

Commission Consultative Spéciale Académique, traitant spécifiquement des directeurs-trices d'établissements spécialisés

Qui vote ? Les directeurs et directrices d'établissements spécialisés

CCPA

Commission Consultative Paritaire Académique traitant spécifiquement des directeurs-trices adjoint-e chargé-es de SEGPA

Qui vote ? Les directeurs et directrices adjoint-es de SEGPA

CAPN et CAPA

Commission Administrative Paritaire nationale et académique communes à tous les personnels exerçant dans le 2nd degré, aux PsyEN et aux PEGC

Qui vote ? Les PsyEN et les PEGC



Instances sans vote direct

Formation spécialisée SSCT

Santé Sécurité et Conditions de Travail

- Actions de prévention en matière de santé, sécurité et condition de travail
- enquête annuelle et saisine de tout danger grave

Conseil médical

L'étude des situations médicales (congrès longue maladie / longue durée, accidents du travail, maladies imputables au service...)

CSA-D (Départemental)

Comité social d'administration départemental

- Les moyens dont la carte scolaire
- Le fonctionnement du service (stagiaires, listes complémentaires, plan de formation, AESH...)

CDAS

Commission départementale d'aide sociale

- La répartition des moyens pour l'action sociale en faveur des personnels

Qui siège ?

Les sièges sont répartis en fonction des résultats obtenus au CSA académique



Qui vote à quoi ?

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de scrutins selon le statut :

- Instits et prof d'école titulaires ou stagiaires
- PSY détaché-e ou intégré-e
- Directrices et directeurs de SEGPA ou d'établissement spécialisé
- Contractuel-les : PE, PSY, AESH, AED

Corps	CAPD	CAPN						Nbre de scrutins
		CAP A	CAP N	CSA	CS A	CCP A	CC P	
PE et Instits titulaires	x			x	x			3
Stagiaires et Apprenti·es				x	x			2
PSY-EN détaché-es*	x	x	x	x	x			5
PSY-EN intégré-es		x	x	x	x			4
Dir. de Segpa Dir. d'étab. spé.	x			x	x	x		4

Élections professionnelles : kesako ?

Contractuel-les : PE, PSY-EN, AESH, AED	<table border="1" style="width: 100%; height: 40px;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%; text-align: center;">x</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">x</td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%; text-align: center;">x</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">3</td> </tr> </table>				x	x		x	3
			x	x		x	3		
* Les PSY « détaché-es » votent pour la CAPD de leur corps d'origine, et pour la CAPA de leur corps de détachement.									
CAPD : CAPA : CAPN : CSA Acad. : CSA Min. : CCPA : CCSA : CCP :	Commission Administrative Paritaire Départementale Commission Administrative Paritaire Académique Commission Administrative Paritaire Nationale Comité Social d'Administration acadÃ©mique ComitÃ© Social d'Administration ministÃ©riel Commission Consultative Paritaire Académique Commission Consultative SpÃ©ciale AcadÃ©mique								

Commission Consultative Paritaire

Post-scriptum :



Certains syndicats crient au loup même quand y a pas de loup. D'autres disent « Oui oui » à tout. Le SNUipp-FSU 47 analyse, fait des propositions, revendique, agit, informe et soutient les collègues. Il œuvre au quotidien pour améliorer les conditions de travail et transformer l'école.

Votez FSU et SNUipp-FSU !